

Car plus une ville est religieuse plus elle est morale, et plus elle est morale, plus elle est heureuse, riche, puissante et respectée. Mais pour s'élever et parvenir à cette désirable et glorieuse supériorité, il faut que ceux que la fortune semble avoir placés au-dessus du reste des humains, ne se distinguent pas moins par leur religion, leurs vertus et leurs bonnes œuvres que par leurs richesses et leur dignité. C'est surtout ce qui a rendu praticable à Lyon ces prodiges de la charité chrétienne, que nous allons admirer et que nous finirons par imiter, du moins nous l'espérons. Nous ne devons pas le dissimuler : Ce qui nous a frappé d'avantage dans cette admirable organisation, c'est qu'une grande partie des établissemens de bienfaisance chrétienne dont nous parlons, doivent leur commencement et leur origine à de pieux et charitables laïcs et c'est encore uniquement la charité des fidèles et surtout des premiers et des principaux citoyens de la ville qui les maintient dans cet état d'aisance et de prospérité.

Cependant, en réfléchissant, nous avons cru reconnaître qu'il y avait en cela non seulement un grand fond de religion et de vertu, mais en même temps un puissant moyen de préserver la jeunesse bourgeoise d'un des écueils les plus à craindre à leur qualité, celui d'un loisir trop ordinaire et souvent même d'un désœuvrement presque continu. Car on pourra remarquer que les jeunes gens de famille n'y sont pas seulement spectateurs et admirateurs de toutes ces œuvres, mais il y a même quelques uns de ces établissemens qui ne se soutiennent que par leur concours et par leur protection. Il sera aisé de comprendre les fruits admirables que la morale et la société doivent nécessairement en retirer. On pourra encore remarquer que c'est surtout l'élite de la jeunesse qui se charge d'instruire les ignorans, de visiter les prisonniers, d'assister la vieillesse. Cela n'empêche pourtant pas encore que quelques uns ne se chargent de la protection de telle famille pauvre mais honnête, celui-là de telle autre. Quels nobles et glorieux sujets de distraction pour ces jeunes et précieuses plantes ! Comment pourraient-elles ne pas être après cela la gloire et l'honneur de la société, l'espérance et l'orgueil de la nation.

Nous avons pourtant au milieu de nous, proportion gardée, autant qu'à Lyon, de ces heureux caractères, de ces précieuses dispositions. Ce qui a manqué jusqu'à présent aux cœurs ardents, généreux et compatissans de nos jeunes Canadiens, c'est l'occasion plutôt que la volonté. Nous sommes donc persuadé d'avance que ces vertueuses occupations qui, en même temps qu'elles procurent un honnête et agréable délassement, ne laissent pas de faire goûter une douce satisfaction, ne soient embrassées par plusieurs avec une véritable avidité. Car il faut à la jeunesse des distractions et surtout de la variété. Les associations de bienfaisance ne manquent ni des unes ni des autres. Elles ne peuvent donc manquer aussi de récréer, tout en formant à la vertu.

Tous ces avantages sont si vivement sentis par les vertueux Lyonnais, qu'ils croient ne pouvoir inquiéter trop tôt l'esprit d'association à leurs familles. Aussi, les mères s'empressent-elles de faire inscrire tous leurs enfans, même ceux nouvellement nés, pour le leur faire sucer pour ainsi dire avec le lait.

Ce qui paraît peut-être encore plus surprenant, c'est que plus les *Providences* se multiplient à Lyon, plus elles semblent devenir florissantes et prospères. Comment, dira-t-on peut-être, croire que les riches puissent subvenir à tant de besoins, faire tant d'aumônes sans se ruiner : A cela nous pourrions nous contenter de répondre par un grand orateur : "On a vu la débauche et la prodigalité ruiner bien des familles, mais il est inouï que la charité en ait appauvri une seule." D'ailleurs qui ne comprend que si la moitié seulement des dépenses superflues et mondaines étaient converties en aumônes, la part des pauvres serait bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Ce ne sont point les moyens, pas même la bonne volonté qui manquent, c'est l'organisation. L'émulation et la variété des goûts doivent aussi naturellement influer beaucoup sur la prospérité des établissemens. On sait ce que peut faire la première, quand elle est stimulée par l'amour propre. Son action n'est pas moindre quand elle est louable. L'ambition même n'est pas toujours criminelle. Quelquefois elle est seulement honnête. Mais si elle est surnaturelle, elle devient vertu : c'est ce qui arrive dans les sociétés de bienfaisance. Comme la charité et la gloire de Dieu en sont toujours le premier principe, la rivalité alors n'est plus à craindre, elle est à désirer. C'est le souhait que nous fait l'esprit saint : *Emulamini charitate meliora.*

Cette diversité d'ailleurs est nécessaire pour contenter tous les goûts. Tel qui a un attrait tout particulier pour telle confrérie, telle communauté, n'a que du dégoût ou du moins que de l'indifférence pour telle autre qui n'est pourtant pas moins précieuse et moins utile. On voit par là que le nombre des vocations doit naturellement croître avec le nombre des établissemens. C'est pourquoi il y a diversité de dons et de grâces. Au reste, comme nous l'avons dit, il ne s'agit pas de théorie, ce sont des faits accomplis ; et nous avons trop bonne opinion de nos compatriotes pour ne pas croire possible ici ce qui se pratique là, avec tant d'avantage et d'édification.

Les derniers journaux américains disent que le traité entre le Texas et les Etats a été signé par le président Tyler. Il restait à faire ratifier ce traité par le Sénat, qui, dit-on, ne peut remettre sa réponse au-delà de trente jours. Ain-i dans un mois on saura à quoi s'en tenir sur cette épineuse affaire qui occupe depuis tant de tems l'esprit de nos voisins. On sait que le Texas faisait partie du Mexique, contre lequel il s'est révolté depuis huit à neuf ans. Les Mexicains le revendiquent toujours comme leur propriété, sans avoir pu encore le réduire par les armes, malgré leurs constans efforts à cette fin, depuis la scission. En ce moment même, il n'y a qu'une suspension d'armes entre les deux nations, et cela, dit-on, parce que des ambassadeurs Texiens sont à Mexico chargés de négociations. On prétend que le Mexique a déjà signifié aux Etats-Unis son intention de leur déclarer la guerre du moment qu'ils reconnaîtraient le Texas comme faisant partie de l'Union.

D'un autre côté, le Mexique vient encore, dit-on, de se brouiller avec la France. En cela il faudrait croire que MM. les Mexicains n'ont pas été tout à fait contents de la leçon qu'ils ont reçue à la prise de St.-Jean d'Ulloa, en 1838. On donne différentes causes à cette rupture. Les uns prétendent que c'est le refus, par le gouvernement de Mexico, de payer 3,000,000 de piastres que le chargé d'affaires de France exige comme indemnité des frais de la guerre de 1838 : Les autres l'attribuent à l'interdiction du commerce en détail aux étrangers. Comme l'Angleterre et les Etats se trouvent aussi intéressés dans cette affaire, il est plus que probable que tout finira par s'arranger à l'amiable.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

Nous avons déjà rapporté la condamnation de l'abbé Combalot, voici des détails plus récents et plus amples sur cette affaire :

L'affaire de M. Combalot, connu par ses sermons dans les églises de Paris, a été appelée le 7 mars devant la cour d'assises, présidée par M. Poul-tier. On sait que l'abbé Combalot était cité pour la publication d'une brochure intitulée : *Mémoire adressé aux évêques de France et aux pères de famille sur la guerre déclarée à la religion et à la société par le monopole universitaire.*

Quatre délits étaient reprochés à M. l'abbé Combalot, savoir : le délit d'injures envers une administration publique ; 2^e. délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement ; 3^e. délit de provocation à la haine envers les personnes ; 4^e. injures et diffamations envers une classe de personnes.

Cette affaire avait attiré à l'audience un grand nombre de notabilités ecclésiastiques et beaucoup de magistrats y assistaient placés derrière le président.

M. Hébert, procureur-général, occupait le siège du ministère public.

M. Hébert, après avoir donné connaissance au jury de la brochure dans laquelle l'auteur accuse l'Université et ses membres d'incliner à la jeunesse des principes contraires à la religion catholique ; maintient les quatre chefs de la prévention.

M. Riancey prend ensuite la parole, et s'attache à réfuter les argumens de l'accusation. Il cite à l'appui de sa défense les opinions de plusieurs écrivains qui ont accusé l'Université de professer des doctrines contraires au catholicisme.

Après un discours de M. Combalot, qui n'avait été que la reproduction en d'autres termes de la plaidoirie de son défenseur, et une réplique de M. Hébert, le jury s'est retiré pour délibérer à quatre heures. A cinq heures et demie, il a rendu un verdict de culpabilité, en vertu duquel la cour a condamné le prévenu à quinze jours de prison et à 4,000 francs d'amende.

— On lit dans l'*Univers* du 7 mars :

La cour d'assises de la Seine, sur la déclaration du jury, a condamné hier M. l'abbé Combalot à 15 jours de prison et 4,000 fr. d'amende. Nos lecteurs apprécieront, à la lecture des débats, si l'Université doit s'applaudir beaucoup de ce triomphe. Pour nous, nous ne nous plaignons pas. Avons-nous besoin de dire que, grâce à Dieu, nous ne nous sentons nullement découragés ? Si le monopole a fait une victime de plus, nous lui promettons devant Dieu et devant nos frères que l'arrêt qui frappe son illustre et pieux antagoniste